

Conseil municipal du 7 et 26 novembre 2025

L'objectif est de vous donner une synthèse des décisions prises lors du dernier conseil municipal (*cette rédaction ne vaut pas un procès-verbal*).

Compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2025 :

Ce conseil était consacré à l'Attribution des marchés – Projet de rénovation de la salle des fêtes. La consultation relative aux travaux de rénovation de la salle des fêtes s'est déroulée du 4 septembre au 6 octobre 2025 selon la procédure des marchés publics. À l'ouverture des plis, il a été constaté que le lot n°12 – Plomberie, Sanitaires, Chauffage et Ventilation n'a reçu aucune offre. Ce lot a été déclaré infructueux et a nécessité de relancer une nouvelle procédure donc les conclusions ont été délibérées lors du 2^{ème} conseil.

Pour les autres lots, une phase de négociation a été menée afin de vérifier la conformité des offres et d'obtenir la meilleure proposition commerciale. Au total, 29 entreprises ont répondu à la consultation. Pour certains lots il y avait des options possibles (PSE).

Après analyse, le conseil municipal décide d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 – Démolition : BS2D – 28 500,00 € HT
- Lot 2 – VRD / Terrassement : SARL RAULT – 40 000,00 € HT (dont variante marquage place PMR : 500 €)
- Lot 3 – Gros œuvre : ARMORIQUE CONSTRUCTION – 103 391,15 € HT
- Lot 4 – Charpente : BSM – 44 000,00 € HT
- Lot 5 – Couverture : QUEMARD – Base : 126 989,65 € HT et PSE peinture : 1 180,63 € HT
- Lot 6 – Ossature bois : BIDAULT – 63 000,00 € HT
- Lot 7 – Menuiseries extérieures : THOMAS CAVAN – 39 900,00 € HT
- Lot 8 – Cloisonnement : CIMEO – 30 700,00 € HT
- Lot 9 – Menuiseries intérieures : OPI – 15 893,03 € HT
- Lot 10 – Carrelage : CRLB Borgne – 14 565,74 € HT
- Lot 11 – Peinture : RONDEL – Base : 7 967,00 € HT , PSE Charpente : 1 919,00 € HT
- Lot 12 – Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Ventilation : attribué ultérieurement par procédure négociée (délibération spécifique)
- Lot 13 – Électricité : AM ELEC – Base : 43 000,00 € HT, PSE contrôle de la sonorisation : 2 775,35 € HT

Le conseil municipal approuve l'attribution des marchés de travaux aux entreprises susmentionnées, constate le caractère infructueux du lot n°12 et valide le recours à une procédure négociée spécifique,



Compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2025.

1 -Rénovation de la salle des fêtes – Attribution du dernier lot n°12

Cette délibération vient compléter les autres attributions faites lors du conseil du 7 novembre 2025.

Le lot n°12 « Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation », initialement déclaré infructueux, a fait l'objet d'une consultation directe auprès de 11 entreprises avec 6 propositions, ayant permis de retenir l'offre de l'entreprise LE BIHAN, pour un montant de 57 000 € HT, sur la base du critère du mieux-disant, les deux entreprises les mieux placées ayant obtenu une note technique équivalente.

En complément, des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) avaient été demandées. Au regard des propositions, deux prestations ont été retenues et attribué à l'entreprise LE BIHAN; :

1. Récupération des eaux pluviales : retenue pour un montant de 5 168,85 € HT
2. Gestion technique centralisée (GTC) : non retenue
3. Contrat de maintenance : variante sans astreinte retenue pour 3 007 € H

En synthèse pour le projet de rénovation de la salle des fêtes ;

Le coût global actualisé du projet s'élève à 766 682 € HT, inférieur à l'estimation initiale de 817 133 € HT.(validé lors du conseil municipal du 29 novembre 2024).

Pour mémoire, les objectifs du projet de rénovation de la salle des fêtes visent :

- L'amélioration de la performance énergétique,
- la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- la mise en conformité réglementaire,
- la maîtrise acoustique,
- l'aménagement des espaces en adéquation aux usages actuels.

En termes de configuration, l'emprise de la salle passera de 197 m² à 332 m² (dont une terrasse couverte de 60 m²), intégrant :

- un hall d'accueil,
- un espace extérieur couvert, (60 m²),
- une cuisine de 32 m², (Actuelle 10 m²),
- une salle de réception passant de 127 m² à 172 m².

Le conseil municipal approuve l'attribution du lot n°12, valide les options retenues et acte la clôture de l'ensemble des marchés de travaux.



2 - Projet d'un nouveau boulodrome extérieur à Le Faouët

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de création d'un nouveau boulodrome extérieur, présenté à la commission « Projets et Investissements » le 27 octobre 2025, décide ce qui suit :

- Considérant l'état de dégradation du boulodrome existant et la nécessité de libérer l'emprise foncière dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes,
- Considérant l'importance de l'activité de la boule bretonne dans la vie associative locale,

Le conseil municipal :

valide le principe de création d'un nouveau boulodrome extérieur regroupé sur le site existant du boulodrome couvert, au sein de la zone d'équipements communaux, comprenant 13 allées extérieures complétant les 3 allées couvertes actuelles, soit un total de 16 allées ;

autorise le lancement des consultations d'entreprises pour la réalisation des travaux (terrassement, réalisation des allées, équipements de sécurité et éclairage), sans préjuger d'une éventuelle participation de bénévoles ;

approuve le plan de financement prévisionnel, estimé à 18 000 € et autorise le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil départemental et au titre de la DETR ;

3- Droit de préemption :

Deux lots en vente étaient soumis au conseil pour être préemptés : le 1^{er} pour un terrain d'un montant de 48 000€ - 1 rue du Guezennec et le 2^{ème} pour une maison située au 8 rue du goelo pour un montant de 120 000€.

Le conseil refuse de préempter ces lots.

4 - Convention Territoriale Globale 2026-2030:

Cette Convention est un projet partagé entre la CAF, Leff Armor Communauté et les communes. Elle a pour objectif d'apporter le meilleur service possible aux familles du territoire, en cohérence avec leurs et les spécificités des territoires.

Le conseil s'interroge sur le contenu opérationnel de ces services au regard des habitants de Le Faouët et les démarches pour en bénéficier. Une rencontre auprès de LAC va être demandée.

5 - Convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de Leff Armor Communauté.

Cette nouvelle convention est une régularisation des démarches déjà en place que le conseil valide.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune de Le Faouët <https://lefaouet.com/>



6- Convention d'indemnisation des communes pour l'accueil des gens du voyage :

Leff Armor communauté reconduit son dispositif d'indemnisation en 2025, à savoir : compenser à hauteur de 200€ par semaine de stationnement. Le conseil valide cette convention.

7- Désignation de l'agent recenseur et fixation de la rémunération.

Le recensement est prévu du 15/01/2026 au 14/02/2026. La proposition de retenir Thierry Menguy comme recenseur est validée par le conseil pour une indemnisation de 700€.

8- Frais scolaire :

Le conseil valide la participation financière pour les enfants scolarisés à Quemper Guezennec pour 2024 - 2 650€ et 2025 - 3710€ et à Pléhédél pour 1 250€

Points divers :

- a. La révision de PLUI-H est en cours, et l'enquête publique se poursuit jusqu'au 8 décembre. L'objectif est de rappeler à ceux qui le souhaitent qu'ils peuvent faire part de leurs remarques / requêtes par différents moyens et entre autres lors des permanences.
- b. Les vœux du maire le dimanche 4 janvier à 11h. En raison que la salle des fêtes est indisponible, ces vœux auront lieu au boulodrome (en cours pour mettre un système de chauffage d'appoint). En raison de la place, les invitations extérieures seront limitées.
- c. La réunion des associations aura lieu le samedi 13 décembre à 10 h. L'objectif est d'organiser et coordonner le planning des fêtes pour 2026 des différentes associations. Lors de cette réunion, la mairie et le comité des fêtes proposeront un dispositif pour aider en termes d'équipements les associations du fait de l'indisponibilité de la salle.
- d. Le rappel des dates de décembre avec le marché de Noël le dimanche 14 décembre et l'arbre de Noël des enfants le 21 décembre.
- e. L'étude du dossier technique pour l'aménagement paysager en prévision de la nouvelle salle des fêtes va être effectuée par des étudiants de l'école de St Ilan début janvier.